RÈGLEMENT JEU BIG M X OASIS

du 15 septembre au 22 novembre 2026
"Jeu BIG M X OASIS"

Article 1 – L'ORGANISATEUR

La Société Orangina Schweppes France, SAS immatriculée au RCS Nanterre B 404 907 941 (ci-après « **L'Organisateur** ») organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé « JEU BIG M X OASIS » (ci-après dénommé le « **Jeu** »), qui se déroulera du 15 septembre 2026 à 8h00 au 22 novembre 2026 à 23h59 inclus, dans les points de vente BIG M participants à l'opération (voir Annexe n°1).
Le Jeu est régi dans son intégralité par les dispositions définies dans le présent règlement auquel tout participant se soumet (ci-après dénommé le « **Règlement** »).

À noter que ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé, ni sponsorisé par Apple Inc., Rockstar Games ou Take-Two Interactive.

Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER AU JEU ?

Ce Jeu est strictement réservé aux personnes physiques capables et majeures (18 ans révolus) résidant en France métropolitaine, (Corse exclue) à la date de participation au jeu (ci-après le « **Jeu** »).

Une seule participation au Jeu par ticket de caisse présenté pendant toute la durée du Jeu. En cas de candidatures multiples via une même preuve d'achat, les participations seront totalement invalidées.

Ne peuvent participer au Jeu, outre les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées, les personnes suivantes :

i. les mandataires sociaux et employés de l'Organisateur, de toute société contrôlée par l'Organisateur, qui contrôle l'Organisateur ou sous contrôle commun avec l'Organisateur ;
ii. les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants et descendants directs).

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus et de déclarer nulle toute participation d'un participant qui ne remplirait pas ces conditions (ci-après dénommé le « **Participant** » ou les

« **Participants** »).

De la même manière les Participants sont informés que toute volonté de fraude avérée ou tentative de tricherie démontrée d'un Participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu. En cas de fraude ou de tricherie, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Jeu et de poursuivre les fraudeurs devant les juridictions compétentes.

Le Participant est informé que le Jeu est accessible via les réseaux sociaux Facebook et Instagram (ci-après « **les Réseaux Sociaux** ») via la page **https://www.nopo.fr/jeubigmoasis**. Toutefois, ce Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé, géré ou administré, directement ou indirectement, par les Réseaux Sociaux. Les Réseaux Sociaux n'ont aucune implication dans l'organisation, la promotion du Jeu**.** Les informations que le Participant transmettra à l'occasion du Jeu seront destinées à l'Organisateur et non pas aux Réseaux Sociaux.
En acceptant le présent Règlement, le Participant reconnaît expressément que les Réseaux Sociaux ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables du déroulement du Jeu à quelque titre que ce soit. Le Participant renonce à toute action, revendication ou recours contre les Réseaux Sociaux, trouvant son origine dans le déroulement, ou l'interprétation du présent Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler la participation et/ou l'attribution d'un lot à tout gagnant adoptant un comportement inapproprié, notamment en faisant preuve d'impolitesse, d'irrespect ou d'agressivité envers l'une des parties prenantes impliquées dans l'organisation du jeu concours.

Article 3 – COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à ce Jeu, chaque Participant doit, pendant la durée du Jeu à savoir entre le 15 septembre et le 22 novembre 2026 (inclus):

- Avoir plus de 18 ans à la date de participation au Jeu BIG M X OASIS

- Acheter un menu BIG M accompagné d'une boisson Oasis Ice Tea citron-fraise en 33cl dans l'un des restaurants BIG M participants à l'opération.
- Scanner, à l'aide de son smartphone, le QR Code présent sur les supports de communication présents dans les restaurant BIG M participants, afin d'accéder au mini-site du Jeu, accessible à l'adresse suivante : https://www.nopo.fr/jeubigmoasis entièrement géré par le prestataire NoPo.

- Compléter le premier formulaire en renseignant son adresse e-mail, prendre connaissance du présent Règlement, en accepter les dispositions notamment celles relatives à la protection des données personnelles

applicables au Jeu.

- Cliquer sur le bouton “Je joue”.
- Participer au jeu consistant, pendant une durée de 20 secondes à récupérer les produits Big M et Orangina Schweppes France dans le sac à emporter
- A l’issue de la partie, le Participant est automatiquement dirigé vers une page lui indiquant le résultat de sa participation.
- **Si le participant est désigné gagnant d’un instant gagnant**, un message l’informe qu’il remporte, sous réserve de la validation de sa participation, soit un jeu GTA sur PS5, soit un jeu GTA sur XBOX soit une paire d'AirPods. Le Participant est alors invité à compléter un second formulaire en renseignant ses nom, prénom et numéro de téléphone, à télécharger une photographie de sa preuve d’achat (ticket de caisse) et à sélectionner l’établissement BIG M dans lequel le menu BIG M accompagné d'une boisson parmi Oasis Ice Tea citron-fraise en 33cl a été acheté, puis à cliquer sur le bouton « Je valide ». Le participant est également inscrit au tirage au sort.
- Après validation de sa participation, le message suivant s'affiche : “Bravo ! Après validation de votre preuve d'achat, vous serez contacté par mail et par téléphone pour organiser la remise de votre gain”.
- **Si le Participant n'est pas désigné gagnant d'un instant gagnant**, il est automatiquement inscrit au tirage au sort permettant de remporter un (1) casque Apple, sous réserve de compléter le formulaire de participation en renseignant nom, prénom et numéro de téléphone, de télécharger une photographie de sa preuve d'achat, de sélectionner l'établissement BIG M dans lequel le menu BIG M accompagné d'une boisson parmi Oasis Ice Tea citron-fraise en 33cl a été acheté, puis à cliquer sur le bouton « Je valide ».
- Le message suivant s'affiche alors : « Bravo ! Si votre participation est validée et que vous êtes tiré(e) au sort, BIG M vous contactera à compter du 23 novembre 2026 afin d'organiser la remise de votre lot. »
- Le tirage au sort sera effectué le 23 novembre 2026 parmi les Participants valablement inscrits et ayant satisfait aux conditions du présent règlement, afin de désigner un (1) gagnant d'un casque Apple, d'une valeur unitaire indicative de **579€ TTC**.

L'attribution de toute dotation, qu'elle soit remportée dans le cadre d'un instant gagnant ou du tirage au sort, est subordonnée à la validation de la participation, notamment à la conformité de la preuve d'achat et au respect des

dispositions du présent Règlement.

Seules les participations ayant suivi l'ensemble de ces étapes seront considérées comme valides.

Le Participant reconnaît que tout formulaire de participation rempli de façon incomplète, incompréhensible, mensongère, inexacte ou erroné, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité automatique de la participation. Il en ira de même pour toute participation ne respectant pas les conditions.

Il est rappelé que L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification du respect du présent article comme de l'ensemble du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque.

Article 4 – CONSULTATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité. Le non-respect du règlement entraîne la nullité de la participation.

Le Participant peut consulter le règlement disponible, jusqu'au 22/12/2026 :

- en ligne sur le site : https://www.nopo.fr/jeubigmoasis
- sur simple demande écrite par courrier électronique à herve@nopofr.
- sur simple demande écrite par voie postale à NoPo, Jeu BIG M X OASIS 2026, 9 bis rue Gabriel Péri, 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le Jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu, soit jusqu'au 22 novembre 2026.

Article 5 – DETERMINATION DES GAGNANTS & REMISE DES DOTATIONS

Dans le cadre du Jeu, les gagnants seront désignés selon deux modalités distinctes :
(i) par tirage au sort pour la dotation principale ;
(ii) par instants gagnants pour les dotations dites "intermédiaires"

1. Désignation des gagnants par tirage au sort

Si le Participant n'est pas désigné gagnant d'un instant gagnant, il est automatiquement inscrit au tirage au sort permettant de remporter un (1) casque Apple dès lors que sa participation est validée

Un tirage au sort sera effectué le 23 novembre 2026 parmi l'ensemble des participations valides, conformément aux dispositions du présent Règlement.

La dotation attribuée par tirage au sort est la suivante :

- **1 casque Apple**

Le gagnant sera contacté dans un délai de **48 heures** à compter du tirage au sort, par téléphone et/ou par courrier électronique aux coordonnées renseignées lors de sa participation.

Chaque gagnant devra confirmer l'acceptation de sa dotation dans un délai de **5 jours calendaires** à compter de la notification de son gain.

À défaut de réponse dans ce délai, ou en cas de refus de la dotation, le gagnant sera réputé avoir renoncé à celle-ci. L'Organisateur se réserve alors le droit de procéder à une nouvelle désignation ou de ne pas attribuer la dotation.

2. Désignation des gagnants par instants gagnants

Les dotations dites **intermédiaires** seront attribuées selon un mécanisme d'instants gagnants ouverts, répartis de manière aléatoire sur toute la durée du Jeu.

Les dotations sont les suivantes :

- **15 jeux GTA PS5 en format digital accessible via un code digital**
- **10 jeux GTA XBOX en format digital accessible via un code digital**
- **2 AirPods**

Les instants gagnants sont déclenchés automatiquement lors de la participation, sous réserve de validation de celle-ci.

A noter que les codes des jeux seront livrés en novembre au moment où le jeu sera officiellement sortie

Modalités de remise des dotations :

Les gagnants seront contactés par mail dans un délai de 48h à compter de la validation de sa participation par mail aux coordonnées renseignées lors de sa participation.

Chaque gagnant devra confirmer l'acceptation de celle-ci dans un délai de 5 jours calendaires à compter de la notification de son gain.

À défaut de réponse dans ce délai, ou en cas de refus de la dotation, le gagnant sera réputé avoir renoncé à celle-ci. L'Organisateur se réserve alors le droit de procéder à une nouvelle désignation ou de ne pas attribuer la dotation.

3. Dispositions générales

Il est rappelé que le participant est seul responsable de l'exactitude des informations (notamment coordonnées téléphoniques et email) communiquées lors de sa participation.

Ces informations seront utilisées pour notifier les gains et organiser la remise des dotations. En cas de coordonnées incomplètes, erronées ou inexploitables, la participation pourra être annulée et aucune dotation ne pourra être attribuée.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'impossibilité de contacter un gagnant ou de lui remettre sa dotation en raison d'informations incorrectes.

Article 6 – LES DOTATIONS A GAGNER

Seront mises en jeu :

Le lot principal en tirage au sort :

- 1 casque Apple d'une valeur unitaire indicative de 579€ TTC

Les dotations intermédiaires en instants gagnants :

Seront mises en jeu :

- 15 jeux GTA PS5 d'une valeur unitaire de 70€ TTC
- 10 jeux GTA XBOX d'une valeur unitaire de 70€ TTC
- 2 AirPods d'une valeur unitaire de 149€ TTC

Les Participants sont informés que les dotations ne comprennent que ce qui est indiqué ci-dessus à l'exclusion de toute autre chose (notamment les éventuels frais de services, dépenses personnelles, prestations supplémentaires ou dépassement demandés par le gagnant, etc. à moins qu'il n'en soit précisé autrement).

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, l'Organisateur pourra remplacer les dotations définies au Règlement par des dotations de nature et de valeur équivalente sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque contestation. Les dotations gagnées ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de quelque sorte que ce soit ni d'aucun échange ou d'aucun remboursement de quelque nature que ce soit. Les conditions d'utilisation desdites dotations s'imposent à tous les Gagnants sans aucune exception.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas de coordonnées (téléphonique et postale) saisies de manière erronée ou incomplète ou de changement de coordonnées non communiquées ou plus généralement en cas d'événement indépendant de sa volonté.

Les Gagnants s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité de l'Organisateur pour ce qui concerne les dotations, notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession des dotations. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lors de la jouissance des dotations attribuées.

Article 7 - DROITS et RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Les Gagnants reconnaissent et acceptent que l'Organisateur pourra les solliciter afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser dans le cadre de communication interne ou externe en lien avec le Jeu, sans restriction ni réserve, leurs nom, prénom sans que cela ne leur donne droit à une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation.

Les Gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité, les informations communiquées et le respect des conditions de participation. Toute indication d'identité ou autre information fausse ou erronée ou tout non-respect des conditions de participation entraînera automatiquement l'annulation de la dotation. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre, écourter, proroger ou annuler le présent Jeu à tout moment en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou de fraude sous quelque forme que ce soit. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée de ce fait. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux auteurs de ces fraudes et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

L'Organisateur fera tous ses efforts pour permettre un accès au Jeu à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. Ainsi, l'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du Jeu ou ayant endommagé le système informatique d'un Participant et notamment, lorsqu'applicable :

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle du réseau Internet de quelque nature qu'elle soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ;
- des défaillances des équipements ou programmes informatiques ou téléphoniques du Participant, des fournisseurs d'accès Internet ou des opérateurs de téléphonie ;
- des actes de malveillance externes et des virus.

La participation au Jeu et, le cas échéant, la connexion à l'éventuel site du Jeu, se fait sous l'entière responsabilité du Participant auquel il appartient de protéger ses propres données, ses logiciels et ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte.

Pour tout jeu réalisé via internet, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de leur utilisation inappropriée par le Gagnant.

Article 8– DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

En toutes circonstances, l'Organisateur reconnaît se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) ainsi qu'à la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles dans le cadre du Jeu.
Toutes les données des participants collectées dans le cadre du Jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées conformément aux dispositions du RGPD et de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et conformément à la Politique de confidentialité accessible sur le site : https://bigm-burger.fr/politique-de-confidentialite/

8.1 Traitement des données personnelles pour la gestion du Jeu

En participant au Jeu, le Participant reconnaît et accepte que l'Organisateur réalise un traitement de ses données personnelles, nécessaire à la bonne organisation du Jeu, la gestion des Gagnants et l'attribution des dotations, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Dans l'hypothèse où le Participant ne fournissait pas les informations requises par l'Organisateur, ledit Participant ne pouvait participer au Jeu.

La base légale du traitement est le consentement du consommateur donné par ce dernier lorsqu'il participe au Jeu.

Les données personnelles du participant ne seront communiquées qu'à une liste limitée de personnes concernées par l'opération au sein de l'Organisateur et notamment son département commercial, marketing, son département informatique et ses prestataires de services agissant en son nom pour les besoins d'hébergement et de support informatique.

L'Organisateur ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans la bonne organisation du Jeu et/ou l'expédition des dotations.
Les données personnelles des Participants seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du Jeu, puis archivées pour une durée lui permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

8.2 Droits des personnes concernées

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de restriction de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles.

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont l'Organisateur traite les données personnelles des Participants, les Participants peuvent écrire à l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : 10 rue Letellier 75015 Paris.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

Article 9 : Force majeure

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de l'Organisateur et rendant indisponible la Dotation, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des Dotations en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué

Article 10 - LOI APPLICABLE / LITIGE

Le présent règlement est régi et soumis à la loi française. Tout litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution du présent règlement qui n'aurait pu être réglé entre l'Organisateur et le participant, sera tranché par le tribunal du domicile du défendeur.

Annexe 1: Liste des restaurants participants

Boutiques Big M

Boutique / Ville / Adresse / Code postal

Boutique	Ville	Adresse	Code postal
Agen	Agen	5 Rue des Cornières	47000
Angers	Angers	15 Rue Beaurepaire	49100
Annemasse	Annemasse	40 Rte de Bonneville	74100
Argenteuil	Argenteuil	50 Av. du Marechal Foch	95100
Aulnay-Sous-Bois	Aulnay-Sous-Bois	Le haut de Galy	93600
Avignon	Avignon	64T Chem. des Petits Rougiers	84130
Bagneux	Bagneux	8 Av. Victor Hugo	92220
Boissy Saint Leger	Boissy-Saint-Léger	13 Bd de la Gare	94470
Bondy	Bondy	24, rue Jules Guesde	93140
Boulogne Billancourt	Boulogne Billancourt	5 place Jules Guesde	92100
Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	39 Avenue Jean Jaurès	01000
Bourgoin-Jallieu	Bourgoin-Jallieu	2 Rue des Marettes	38300
Bron - Les Sept Chemins	Bron	1 Av. Gallieni	69500

Béziers	Béziers	32 Rue Lieutenant Pasquet	34500
Caen	Caen	26 Quai Amiral Hamelin	14000
Cannes	Cannes	50 rue Jean Jaurès	06400
Claye-Souilly	Claye-Souilly	RN3 Les sentiers de Claye-Souilly	77410
Compiègne	Compiègne	12 Rue Magenta	60200
Décines-Charpieu	Décines-Charpieu	57 route de Jonage	69150
Fernay-Voltaire	Ferney-Voltaire	41 Avenue du Jura	01210
Forbach	Forbach	280 Rue Nationale	57600
Givors	Givors	5, rue Roger Salengro	69700
Grenoble	Grenoble	67 Avenue Alsace Lorraine	38000
Grenoble 2	Grenoble	6 Rue Félix Poulat	38000
Joué-lès-Tours	Joué-lès-Tours	78 Boulevard Jean Jaurès	37300

Boutique	Ville	Adresse	Code postal
La Verpillière	La Verpillière	142 Rue du Stade	38290
Le Creusot	Le Creusot	18 Rue de la Couronne	71200
Lyon Vaise	Lyon	53 Rue Marietton	69009
Lyon 8	Lyon	139 Av. Paul Santy	69008
Mâcon	Macon	69 Rue Sigorgne	71000
Marseille	Marseille	118 avenue des Poilues	13013
Metz	Metz	62 rue Serpenoise	57000
Mondeville	Mondeville	9011 Rue Aristide Boucicaut	14120
Montluel	Montluel	74 grand rue	01120
Montpellier nord	Montpellier	65 Av. du Lauragais	34080
Nanterre	Nanterre	2 ter Place de la Boule	92000
Nantes	Nantes	78 Boulevard Pierre de Coubertin	44000
Nevers	Nevers	7 rue de la passiere	58000
Nice	Nice	75 Bd François Grosso	06000

Paris 20 - Pyrénées	Paris	74, rue des Pyrénées	75020
Perpignan	Perpigan	235 avenue d'espagne	66000
Poitiers	Poitiers	2 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	86000
Pont-De-Chéruy	Pont-de-Cheruy	6 Rue Centrale	38230
Lyon - Rillieux-la-Pape	Rillieux-la-Pape	25 Rue Jules Michelet	69140
Roanne	Roanne	4 Pl. du Marché	42300
Centre Commercial Rosny 2	Rosny-Sous-Bois	2 Avenue du Général de Gaulle	93110
Rouen	Rouen	40 Quai Gaston Boulet	76000
Saint-Avold	Saint-Avold	7 Rue de Brack	57500
Saint-Chamond	Saint-Chamond	2 Route Du Cantonnement	42400
Saint-Denis	Saint-Denis	4 Boulevard Felix Faure	93200
LYON - Saint-Fons	Saint-Fons	15 rue Charles Plasse	69190
Saint-Ouen	Saint-Ouen	45, rue du Docteur Bauer	93400
Saint-Ouen-l'Aumône	Saint-Ouen-l'Aumône	1 Rue du Mail	95310

Boutique	Ville	Adresse	Code postal
Saint-Étienne	Saint-Étienne	91 Rue Bergson	42000
Salaise-Sur-Sanne	Salaise-sur-Sanne	23 Chemin de Gampaloup	38150
Sarreguemines	Sarreguemines	4 Rue des Bouleaux	57200
Saumur	Saumur	50 Rue du Général de gaulle	49400
Soissons	Soissons	85 rue Jean de la Fontaine	02200
Sète	Sète	1054 Bd de Verdun	34200
Thionville	Thionville	69 Bd Foch	57970
Toulouse	Toulouse	41 Bd de Thibaud	31100
Toulouse - Purpan	Toulouse	33 Route de Bayonne	31300
Valence	Valence	143 Av. de Chabeuil	26000
Vaulx-En-Velin	Vaulx-en-Velin	Centre commercial du Mas du Taureau, Pl. Guy Môquet	69120
Vienne	Vienne	45 Rue Francisque Bonnier	38200
Villefranche	Villefranche-sur-Saône	39 Rue d'Anse	69400
Villepinte	Villepinte	2 Allée Antoine de Saint-Exupéry	93420
Villeurbanne - Croix Luizet	Villeurbanne	3 avenue de la rize	69100
Villeurbanne: Salengro	Villeurbanne	161 Av. Roger Salengro	69100
Villeurbanne - Charpennes	Villeurbanne	15 rue bellecombe	69100
Dakar	Dakar	42 rue Liberté 6 Extension	PGHJ+42W
Dakar 2 - Plateau	Dakar	33 rue Abdou Karim Bourgi	00010
Dakar 2 - Mariste	Dakar	BIG M mariste	PHM8+G7H